

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 12
Avis aux éducateurs.....	p. 13
PV Commission Sportive.....	p. 15
PV Commission Jeunes.....	p. 17
PV Commission Litiges.....	p. 23
PV Commission Statut Arbitrage.....	p. 26
Informations diverses	p. 27

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 8 et dimanche 9 novembre :

- AG dématérialisée LFNA

Mercredi 12 novembre :

- CPS U13G et U13/U14F à Mignaloux-Beauvoir
- Formation arbitre de club à Mouterre-Silly
- CFI U14/U19 à Vasles

Jeudi 13 novembre :

- Commission de Discipline
- Commission des Jeunes
- Réunion accompagnateurs

Jeudi 13 et vendredi 14 novembre :

- Formation DF Responsable École de Football

Vendredi 14 novembre :

- Formation arbitre de club à Fleuré

FORMATION ARBITRE DE CLUB



Plus d'informations page 6

FERMETURE EXCEPTIONNELLE

**Nous vous informons que le District sera fermé le
lundi 10 novembre après-midi.**

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



APPELS À CANDIDATURE

Les dossiers des appels à candidature pour les manifestations de fin de saison, sont à transmettre avant le 30 novembre.

Plus d'informations pages 4 et 5

AG FINANCIÈRE

**L'Assemblée Générale Financière aura lieu le
vendredi 28 novembre 2025**



PARTENAIRE



OFFRE BALLON FUTSAL

BALLON UHLSPORT RÉVOLUTION SALA THB

TAILLE 4 - RÉF. 100172801

-50%



PRIX PUBLIC : 60€ TTC

PRIX INTERSPORT : 30€ TTC

CONTACT

interclub86@reseau-inter sport.fr
05 49 30 11 86 ou 07 45 64 83 58

Les prix affichés sont en TTC. Offre réservée exclusivement aux clubs, collectivités et entreprises.
Offre valable dans la limite des stocks disponibles. Offre valable sur les coloris proposés sur le flyer.
Non cumulable avec d'autres promotions en cours. Hors contrat club ou partenariat en cours. Ne pas jeter sur la voie publique.
Sous réserve d'erreurs ou d'omissions.





AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL

TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FINANCIÈRE

L'Assemblée Générale Financière aura lieu le :

Vendredi 28 novembre 2025
Au Siège du Crédit Agricole Touraine Poitou
18 rue Salvador Allende, 86000 POITIERS

Émargement : 18h-18h45
 Début de l'AG : 19h00

Le **Secrétaire Général** va recevoir prochainement par courrier la convocation à l'Assemblée Générale du District, comprenant les renseignements club et le pouvoir que vous devrez OBLIGATOIREMENT présenter à l'émargement.

DATES À RETENIR

- **Mercredi 12 novembre :**
 - Centre de Perfectionnement Sportif U13G à Mignaloux-Beauvoir
 - Centre de Perfectionnement Sportif U13F et U14F à Mignaloux-Beauvoir
- **Dimanche 16 novembre :** Stage Jeunes Arbitres à Saint Nicolas
- **Lundi 17 novembre :** Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Avanton

DATES IMPORTANTES DE LA SAISON

NOVEMBRE • 08-09/11/25 : Assemblée Générale dématérialisée LFNA • 28/11/25 : Assemblée Générale Financière • 30/11/25 : DATE LIMITE Défis technique, Organigramme, Inscription PEF, Engagement Futsal jeunes	DÉCEMBRE • 15/12/25 : DATE LIMITE Dépôt des Labels Fédéraux - Inscriptions : Toutes Foot Section loisirs Puissance Foot	FÉVRIER • 21/02/26 : Finales Futsal Jeunes et Seniors MARS • 28/03/26 : Finales dép. du Festival foot U13 Pitch*
AVRIL • 19/04/26 : DATE LIMITE - Inscriptions : Foot à l'école (élémentaire, collège, lycée)	MAI • 02/05/26 : Journée des Féminines #ToutesEnsembles* • 23/05/26 : Finales Jeunes* • 24/05/26 : Tour préliminaire Trophée des Champions • 30/05/26 : Journée Nationale des Débutants (JND)*	JUIN • 05/06/26 : Assemblée Générale* • 06/06/26 : Trophées des Champions, Finales Féminines* • 13-14/06/26 : Finales des Coupes Seniors* • 26/06/26 : Remise des récompenses*

APPELS À CANDIDATURE*

PLUSIEURS APPELS À CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS EN FIN DE SAISON SONT LANCÉS. LES CLUBS INTÉRESSÉS DOIVENT TRANSMETTRE LEUR DOSSIER PAR LA MESSAGERIE OFFICIELLE POUR LE 30 NOVEMBRE 2025



APPELS À CANDIDATURE – saison 2025/2026

Le District de la Vienne de Football lance plusieurs appels à candidature pour l'organisation des manifestations de fin de saison.

Les clubs intéressés doivent transmettre leur dossier par la messagerie officielle pour le **30 novembre** 2025.

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Date : samedi 28 mars 2026

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- d'un autre ½ terrain ou plaine de jeux pour l'échauffement et/ou ateliers
- de 4 vestiaires minimum, 6 ou plus de préférence (16 équipes garçons et 8 équipes filles)
- de vestiaires arbitres
- d'un lieu pour l'organisation du quizz PEF (capacité d'accueil : 100 personnes minimum)
- d'une salle pour l'organisation

JOURNÉE DES FÉMININES

Date : samedi 2 mai 2026

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 3 terrains à 11 de bonne qualité, tous équipés de buts à 8
- à minima 1 terrain avec éclairage (classé entraînement minimum), idéalement 2
- 1 espace pour le village animations
- d'une salle pour l'organisation

FINALES DES CHALLENGES JEUNES

(DANSAC, CHALLENGES ET CONSOLANTES U15 et U17/U18)

Date : samedi 23 mai 2026 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11, de bonne qualité, équipés chacun de buts à 8 (soit 4 terrains à 8)
- de 4 vestiaires minimum, ou plus de préférence (8 équipes le matin + arbitres)
- d'une salle pour l'organisation

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS

Date : samedi 30 mai 2026

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 3 terrains à 11 de bonne qualité + une plaine de jeu
- d'une salle pour l'organisation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

Date : vendredi 5 juin 2026

Le club candidat doit disposer :

- d'une salle pouvant accueillir 250 à 300 personnes, équipée d'une scène, vidéo projection et sonorisation
- d'un espace pour le buffet
- d'un parking



TROPHÉES DES CHAMPIONS SENIORS

Date : samedi 6 juin 2026 (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité, dans une enceinte fermée
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu
- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum, 6 idéalement
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'un lieu pour la collation des équipes

FINALES DES COUPES SÉNIORS

Date : samedi 13 juin 2026 et dimanche 14 juin 2026 si nécessaire en fonction de l'installation (sous réserve du bon déroulement des compétitions)

Le club candidat doit disposer, sur le même site :

- de 2 terrains à 11 au minimum, de bonne qualité, dans une enceinte fermée
- d'un autre terrain pour l'échauffement ou à minima plaine de jeu
- d'un éclairage homologué
- de 4 vestiaires joueurs minimum, 6 idéalement
- de 2 vestiaires arbitres si possible
- d'une tribune
- d'une salle pour l'organisation
- d'un lieu pour la collation des équipes

REMISES DES RÉCOMPENSES

Date : vendredi 26 juin 2026

Le club candidat doit disposer :

- d'une salle pouvant accueillir 150 à 200 personnes, équipée d'une scène, vidéo projection et sonorisation
- d'un espace pour le buffet
- d'un parking

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2025

1/ Les organigrammes

Comme à chaque début de saison et afin d'être en corrélation avec les Labels Fédéraux (Jeunes et Féminines), nous vous proposons un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement ») pour vous aider dans l'organisation de votre association.

Vous trouverez, [en cliquant-ici](#), l'organigramme général club à compléter et à envoyer **avant le 30 novembre prochain**.

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré. Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite. La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances

Présentation générale : [CLIQUEZ-ICI](#)

Barèmes : [CLIQUEZ ICI](#)

Fiches résultats : [CLIQUEZ ICI](#)

Ils sont à retourner pour le **samedi 30 novembre 2025**.

3/ Inscriptions PEF

4/ Appels à candidature (voir précédemment)



FORMATION ARBITRE DE CLUB

Trois sessions de formation d'arbitre de club (anciennement arbitre auxiliaire) ont été programmées :

- **MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 à Mouterre-Silly** – début 19h00 fin prévue vers 20h30,
- **VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025 à Fleuré** – début 19h00 fin prévue vers 20h30,
- **LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 à Vouneuil sur Vienne** – début 19h00 fin prévue vers 20h30,

Les personnes intéressées doivent s'inscrire par mail au District en précisant la date retenue et le nom/prénom du candidat.

La formation est valable deux ans.

Titulaire obligatoirement d'une licence dirigeant, l'arbitre de club est prioritaire sur un bénévole pour arbitrer un match en l'absence d'arbitre officiel.

En cas de réussite, un cachet « arbitre de club » sera apposé par la LFNA sur la licence dirigeant de l'intéressé, pour faire valoir ce que de droit.

Il permet également à un club de D4 en 3ème année d'infraction ou plus vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage de bénéficier de deux mutés (au lieu de zéro).

TOUTES FOOT : SAISON 4

La nouvelle saison de Toutes Foot est officiellement lancée ! Cette édition 2025/2026 donne aux clubs une nouvelle opportunité de développer le football féminin.

COMMENT PARTICIPER ?

L'engagement des clubs, le dépôt des actions et la sélection des lauréats se feront **de la même manière que l'année dernière**, via la plateforme dédiée. Les clubs pourront y inscrire leurs projets, suivre leurs actions et consulter les outils mis à disposition.

POURQUOI PARTICIPER ?

Chaque club engagé pourra :

- Recevoir des bons d'achat Nike pour soutenir ses projets :
 - Tous les clubs participants : 300 €
 - Lauréats départementaux : 800 €
 - Lauréats régionaux : 1 800 €
 - Lauréats nationaux : 3 300 €
- Les lauréats régionaux seront invités à assister à la cérémonie nationale à Clairefontaine, lors d'un week-end exceptionnel réservé aux lauréats

CALENDRIER

- Engagements des clubs : jusqu'au 15 décembre 2025
- Déploiement des actions : jusqu'au 5 mai 2026
- Jurys départementaux : avant le 21 mai 2026
- Jurys régionaux : avant le 31 mai 2026
- Jury national : 12 juin 2026
- Cérémonie nationale : 4 et 5 juillet 2026

L'ENJEU : QUE LES CLUBS S'ENGAGENT

La réussite de cette saison repose sur l'implication des clubs. Chaque projet mené contribue à renforcer la pratique féminine et à donner de la visibilité aux initiatives locales. Pour soutenir cet engagement, la FFF fera parvenir dans tous les Districts et Ligues des posters et cartes postales de l'Équipe de France Féminine, à diffuser auprès des clubs et des jeunes licenciées.

Margaux Bouche (mbouche@fff.fr) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.



PUISSANCE FOOT – ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Le dispositif **Puissance Foot** est relancé pour cette saison. Si vous voulez développer votre projet associatif et proposer à vos licenciés un service d'aide aux devoirs, ce dispositif est fait pour vous !

Pour vous inscrire :

- Se rendre sur votre « Footclubs »
- Cliquer ensuite sur « Projet club » puis « Développer son club »
- Sur la page principale, sélectionner « Projet éducatif ».
- Dans cette rubrique, vous aurez le choix entre le Programme Educatif Fédéral et Puissance Foot.
- Renseigner ensuite les champs demandés et valider en bas de page.

Plus d'informations sur Puissance Foot : [Puissance-Foot-présentation-du-dispositif.pdf](#)

FMI – RÉINITIALISATION PARAMÉTRAGES + RAPPELS

À l'approche de la reprise des compétitions 2025-2026, vous trouverez ci-dessous quelques rappels de la Fédération Française de Football en matière d'usage de la FMI.

NOUVEAU

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de nos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- ⚠ **Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **⚠ De nombreux dysfonctionnements sont constatés avec l'utilisation de cette version (3.9.0). Nous vous recommandons d'utiliser la nouvelle version (5.0.5)**
- **WebApp FMI**
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application : [cliquez ici](#).

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- **Simplification du paramétrage** :
 - La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
 - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier** :
 - Type de Profil
 - Gestionnaire feuille de match informatisée
 - Équipes affectées :



■ Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur : Didier MAZEAS
Code d'accès : DMAZEAS
Type de profil : ☐ Gestionnaire ☒ Invité

Invité : Invité organisation, licences et compétitions

Gestion feuille de match informatisée : ☒
Signature des demandes de licences dématérialisées : ☒
Actif : ☒ Actif

Niveau Footclubs : Utilisateur expérimenté
Téléphone : 0660905757
Adresse mail : didier.mazeas@sfr.fr
Date de dernière connexion : 04/11/2020 13:43:19

Valider Rafraîchir

Catégorie	Équipe	Compétition la plus élevée
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
☐ Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
☐ Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
☐ Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
☐ Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
☐ Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
☐ Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A 8 (2024-2025)
☐ Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - **Uniquement l'équipe recevante !**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>
- FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>



Seuls les matchs à domicile apparaissent sur la tablette avec la nouvelle version.

18^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN

La 18^e édition des Trophées Philippe Séguin est ouverte !

Si votre club développe des actions en matière **d'éducation et citoyenneté, de solidarité et d'inclusion, de mixité et diversité ou encore sur la santé ou l'environnement**, déposez votre dossier de candidature directement sur la plateforme dédiée en cliquant sur le lien ci-après : <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2026-club-de-football-amateurs>

Le dossier est simple à renseigner et doit être validé au plus tard le 8 décembre 2025.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, l'équipe du **Fondation du Football** est à votre disposition pour répondre à vos questions => florence.ballet@fondactiondufootball.com



CDOS – ÉVÈNEMENTS

Ci-dessous, la liste des différents évènements organisés par le CDOS :

Soirée Thématique :

- Jeudi 4 décembre de 19h à 20h30 : « **Parlons retraite !** »

Lien d'inscription : <https://cdos86.fr/soiree-thematique-parlons-retraite/>

Formation Professionnelle :

- Lundi 15 décembre de 9h à 17h : « **ChatGPT et autres IA génératives** »

Lien d'inscription : [Formation : ChatGPT et autres IA génératives - CDOS 86](#)

Save the date :

- Mardi 18 novembre de 9h à 16h, journée d'étude : « **Conduites addictives et dopage dans le sport** »
Lieu : STAPS Poitiers – Bâtiment C06, Amphithéâtre Paganel

Cette journée permettra de croiser les regards de chercheurs, d'acteurs du mouvement sportif, d'étudiants et de professionnels de la santé autour de cette problématique.

Pour s'inscrire :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdBACwrCoFMRdzh02RtAeilpd7grGoJV0Fm5Swjj0RDV0SIGA/viewform>

SPORT & ADDICTION

18 NOV 25

9h - 16h

Journée d'étude

STAPS - Bâtiment C06 - Amphithéâtre Paganel

INSCRIPTION GRATUITE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

MILD & CA

CDOS VIENNE

Université de Poitiers

STAPS POITIERS

MUP

GreSco



INVITATION TABLE RONDE : « NUTRITION ET PERFORMANCE SPORTIVE »

L'association des Amis d'André Vouhé organise une nouvelle table ronde en partenariat avec la Municipalité, le : **vendredi 21 novembre prochain**, à 20 heures 30, au Théâtre Charles Trenet, à Chauvigny.

Elle sera placée sous la présidence de Madame le Maire, Nelly Garda-Flip, et du docteur Gérard Herbert, médecin des sports, et portera cette année sur le thème **“Nutrition et performance sportive”**.

Au vu du succès de la précédente manifestation de ce genre, il y a deux ans, dédiée aux spécificités du sport féminin, la Municipalité a octroyé cette année la salle du théâtre Charles Trenet, d'une jauge de 600 places.

Autour de **Julie Herbert-Chatté, diététicienne du Stade Rochelais rugby**, cette table ronde réunira **plusieurs représentants du sport de haut niveau avec lesquels vous pourrez échanger**.

Inscription par mail : amisavouhe@laposte.net



NUTRITION ET PERFORMANCE SPORTIVE

TABLE RONDE co-organisée par 3AV (l'Association des Amis d'André Vouhé)

Vendredi 21 novembre à 20h 30, théâtre Charles TRENET

et la Mairie de Chauvigny

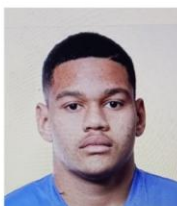
Sous la présidence de Madame le Maire, Nelly Garda-Flip
et du docteur Gérard Herbert, médecin du sport et ancien maire.

**Invitée
d'honneur**



**Julie
Herbert-Chatté**
Diététicienne
du Stade Rochelais rugby

Avec la participation de nombreux autres représentants du sport de haut niveau qui feront part de leur expérience et avec lesquels vous pourrez échanger.



Louis PENVERNE
International de rugby
pilier gauche du Stade Rochelais
Champion du monde U20



Karine ZEIMER
Préparateur mental
Internationale 24 heures
Courses ultra et marche de grand fond

Etc.



PASS'SPORT

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

pass sport

70 €

**de réduction
immédiate
dès l'inscription
dans un club ou
une salle de sport* !**

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ

Rendez-vous sur pass.sports.gouv.fr

2025

*Sous réserve d'éligibilité

QU'EST-CE QUE LE PASS SPORT ?

Le pass Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).
- Les jeunes en situation de handicap :
 - de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
 - de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Les étudiants boursiers de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :
 - bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
 - bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale.

PÉRIODE DE VALIDITÉ

Le pass Sport est utilisable du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

OÙ L'UTILISER ?

- Le pass Sport peut être utilisé dans un des 85 000 clubs et salles de sport partenaires.
- Renseignez-vous auprès du club, de l'association sportive ou de la salle de sport de votre choix pour savoir s'ils acceptent le pass Sport.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous recevez un code personnel à partir du 26 août par mail ou SMS. Il suffit de le présenter au club ou à la salle de sport au moment de l'inscription.
- Les 70 € sont déduits immédiatement du montant à payer.
- Et si vous n'avez pas reçu de code, vous pouvez en faire la demande sur le site officiel pass.sports.gouv.fr.

Plus d'infos sur pass.sports.gouv.fr
Vérifiez vos spams à partir du 26 août !

PLATEFORME – JE VEUX AIDER (Bénévolat)

Le mouvement associatif joue un rôle essentiel dans la vie locale. Les associations complètent souvent l'action publique et proposent de nouvelles façons de répondre aux besoins des habitants.

Une plateforme, développée par une start-up de l'État, est mise à disposition pour la **simplification des démarches** et la **promotion du bénévolat** : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>.

Cette plateforme permet :

- aux **associations** de proposer des missions de bénévolat,
- aux **citoyens** de s'engager facilement,

L'objectif est de **stimuler l'engagement bénévole**, en proposant des missions simples à trouver et adaptées aux disponibilités.

Au niveau national, la plateforme compte déjà **20 000 associations** et **800 000 bénévoles inscrits**.

Gratuite et conforme à la réglementation, <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/> est un outil fiable et efficace pour renforcer la vie associative locale.



AVIS AUX ARBITRES

STAGE JEUNES ARBITRES

Comme indiqué dans le calendrier prévisionnel, le premier stage de formation cette saison pour l'ensemble des arbitres jeunes (officiels – de candidat JAF à JAD) du District de la Vienne aura lieu le **dimanche 16 novembre 2025**. Les jeunes arbitres stagiaires sont également conviés.

Rendez-vous à 9h00 au complexe sportif Saint-Nicolas (terrain synthétique) – fin prévue vers 16h30.

156 Rte de Parthenay, 86000 Poitiers

Le petit déjeuner et le déjeuner seront assurés.

Le programme du stage avec les thèmes sera communiqué ultérieurement aux arbitres inscrits.

Réponse obligatoire avant le **mercredi 12 novembre prochain** (date limite pour communiquer le nombre de repas) via le lien Google Forms reçu par mail.

Il sera nécessaire de prévoir :

- une tenue sportive + paire de baskets (début du stage et activité en salle)
- vos équipements arbitre : sifflet + cartons + crampons (moulés)
- une tenue d'arbitre pour l'activité terrain (+ coupe-vent / kway / sweat selon les conditions météo)
- votre tee-shirt d'échauffement District / UNAF 86 (il sera prêté aux stagiaires pour la photo de groupe)
- du matériel de prise de note
- le nécessaire pour se doucher
- une bouteille d'eau.

DATES IMPORTANTES

FIA :

Les dates des formations initiales d'arbitre ont été publiées. Pour votre information et si vous souhaitez en parler au sein de votre club, trois sessions auront lieu à Poitiers.

Session 2 : 06 et 07/12/2025 + 13/12/2025

Session 3 : 17 et 18/01/2026 + 24/01/2026



AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2025 - 2026

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 01/12/2025	J1/J2 : 09h00-17h30 J3 : 09h00-12h30
		Semaine 1 du 07 au 09/01/2026	
		Semaine 2 du 18 au 20/03/2026	
		Certification 05/05/2026	
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 24/11/2025	08h30-17h00
		Semaine 1 du 12 au 13/01/2026	
		Semaine 2 du 09 au 10/03/2026	
		Certification 28/04/2026	
Responsable École de Football	Poitiers	Positionnement 09/10/2025	09h00-17h00
		Semaine 1 13,14/11 et 15,16/12/2025	
		Semaine 2 29,30/01 et 2,3/03/2026	
		Certification 15/04/2026	



Retrouvez toutes les
informations sur notre site
internet lfn.fff.fr





CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2	Poitiers	22/01/2026	A définir
CFF3	Poitiers	27/01/2026	A définir

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	22/10 et 03/12/2025	09h00-17h00
CFI U6-U9	Poitiers	17/02 et 08/04/2026	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	21/10 et 19/11/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	16/02 et 07/04/2026	09h00-17h00
CFI U14-U19	Vasles (Inter-secteur 79/86)	12/11 et 26/11/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	19/01 et 09/02/2026	09h00-17h00



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 05 novembre 2025 Procès-verbal n° 6

Président M. Jean-Louis OLIVIER

Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°5 sans modification

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D2	A	1	11/10/25	54667995	Oyré Dangé (1) / St Julien L'Ars (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	15/11/25
D2	B	1	11/10/25	54668129	Montmorillon (2) / Smarves Iteuil (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/11/25
D2	B	1	11/10/25	54668919	Fleuré (1) / Vivonne (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	11/11/25
D2	B	6	02/11/25	54668161	Chauvigny (3) / Lusignan (1)	Arrêté municipal	11/11/25
D3	D	1	02/11/25	54672765	Château Larcher (2) / Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	11/11/25

Compte tenu du calendrier général et des dates de rattrapages restreintes pour le championnat de **D2 et de D3**, il a été décidé de reporter ceux-ci au **mardi 11 novembre 2025**.

Nous vous rappelons qu'il est possible d'avancer vos matchs en semaine pour les clubs qui possèdent l'éclairage en accord avec votre adversaire.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 54668018 : La Pallu (1) – Poitiers 3 Cités (1) en poule A du 26/10/25

Évocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 29/10/25 (PV n°7) qui retire 3 points à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) comme le prévoit le règlement financier du District de la Vienne de Football et la décision du Comité de Direction.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668467 : Mignaloux Beauvoir (2) – Sèvres Anxaumont (1) en poule C du 23/11/25

Courriel du club de Mignaloux Beauvoir

Refus du club de Sèvres Anxaumont de jouer à 13h

Au regard des conditions météorologiques en cours, la commission sportive a décidé de maintenir l'horaire du match à 15 heures sur le terrain annexe du club recevant, sous réserve de l'accord de Grand Poitiers qui pourra le cas échéant repositionner le match sur un terrain de repli. Il en revient au club de Mignaloux de solliciter les services de Grand Poitiers propriétaire des installations.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n°54669072 : Moncontour (1) – Mouterre Silly (1) en poule A du 9/11/25

Demande du club de Mouterre Silly pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Mouterre Silly.

FORFAIT

Match n°54697402 : ACG Foot Sud 86 (3) – Adriers (2) en poule I du 19/10/25

2^{ème} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) (sans déplacement de l'équipe d'Adriers (2))

Amende de 35€ au club de l'ACG Foot Sud 86

**Match n°54697407 : Sommière St Romain (2) - ACG Foot Sud 86 (3) en poule I du 02/11/25**

3^{ème} forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (3) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de l'ACG Foot Sud 86

Match n°54159205 : St Christophe 86 (1) - Champigny (2) en poule B du 02/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de Champigny (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Champigny

Match n°54669134 : Pleumartin La Roche Posay (1) - St Remy sur Creuse (2) en poule C du 02/11/25

1^{er} forfait de l'équipe de St Rémy sur Creuse (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de St Rémy sur Creuse

CHALLENGE DES RÉSERVES**Match n°54995176 : St Maurice Gençay (2) – Rouillé (2) du 10/10/25****Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 22/10/25 (PV n°6) qui donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Rouillé (2) pour en donner le gain à l'équipe de St Maurice Gençay (2) (3-0).

L'équipe de St Maurice Gençay (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

La Commission Sportive porte à la connaissance des clubs inscrits dans ce challenge que les équipes éliminées précédemment dans les autres coupes départementales (Joliet Rousseau et Challenge des Réserves) seront intégrées au prochain tour prévu en janvier 2026.

**TRANSMISSION TARDIVE FMI OU
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES****Annulation de l'amende de 28€**

Match n°54695928 : Smarves Iteuil (3) – Croutelle/Fontaine (1) en D5 poule F du 21/09/25

Amende de 28€

Match n°54668277 : Poitiers 3 Cités (2) – Coussay (1) en D3 poule A du 19/10/25

Match n°54668367 : Ozon (2) – Poitiers Portugais (1) en D3 poule B du 19/10/25

Match n°54668351 : Ozon (2) – Ingrandes (1) en D3 poule B du 02/11/25

Prochaine réunion : mercredi 19 novembre.

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 4 novembre 2025

Procès-verbal n°9

Président de séance : M. Philippe BARRITAULT
Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU
 MM. Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY
Excusé : M. Christian DUVERGER

Le PV n° 8 de la saison 2025-2026 est adopté sans modification

Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U17/U16	A	6	22/11/25	54780438	Gj Dissay Beaumont (1) / Mirebeau (1)	Coupe Gambardella	29/11/25

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U18	B	2	20/09/25	54556944	Jaunay Marigny (1)	Gj Dissay Beaumont (1)	Gambardella Tour 2	19/11/25
U18	B	3	18/10/25	54556946	Poitiers ASAC (2)	Gj Dissay Beaumont (1)	Gambardella Tour 3	11/11/25
U18	D	3	18/10/25	54557752	Gj Dissay Beaumont (2)	Naintré (1)	Gambardella Tour 3	11/11/25

UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2025

La Commission rappelle que les éléments suivants sont des critères incontournables, qui comme son nom l'indique, sont obligatoires pour être éligibles au classement du Challenge Départemental Jeunes.

- 1) PEF**
L'engagement est à effectuer sur Footclubs.
« Pojet Clubs » → « Développer son club » → « Projet éducatif » → « Programme Educatif Fédéral »
- 2) Les Défis sportifs**
Les documents ont été transmis par mail
- 3) L'organigramme**
Le document a été transmis par mail.
- 4) Date limite engagement Futsal**

CHAMPIONNAT U17/U16

Match n° 54780422 : GJ Avenir 86 (1) – GJ Dissay Beaumont (1) en poule A du 04/10/25 remis le 25/10/25

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n° 7 du 29/10/25) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du GJ Avenir 86 (1) pour en donner le gain à l'équipe du GJ Dissay Beaumont (1), (3-0, 3 points)

CHALLENGE U18/U17

Match n° 54557749 : GJ Dissay Beaumont (2) - Buxerolles (3) en poule D du 20/09/25 remis le 25/10/25

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n° 7 du 29/10/25) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Buxerolles (3) pour en donner le gain à l'équipe du GJ Dissay Beaumont (2), (3-0, 3 points)

**Match n° 54559750 : GJ VVM Chauvigny (4) – Montmorillon (3) en poule G du 18/10/25**

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n° 7 du 29/10/25) qui confirme le résultat acquis sur le terrain à savoir 2 à 1 en faveur du GJ VVM Chauvigny (4).

Le classement du Challenge U18/U17 sera établi après le 19 novembre, date à laquelle le dernier match reporté aura été joué.

A noter que toutes les équipes ayant participé au Challenge U18 seront soit qualifiées en phase finale du Challenge U18 soit reversées en Consolante U18 à l'exception des équipes ayant fait forfait général.

Si un des clubs envisage de retirer une de ses équipes en 2^{ème} phase ou de la passer en championnat à 8 et que cela impactera sa participation en consolante merci de nous envoyer un mail **avant le 17/11/25**.

CHAMPIONNAT U15**Match n°54781065 : GJ Foot Sud 86 (1) - Ligugé / St Benoit (2) en Brassage poule F du 11/10/25**

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n° 6 du 22/10/25) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Ligugé/St Benoit (2) pour en donner le gain à l'équipe du GJ Foot Sud 86 (1) (3-0, 3 points)

Dossier en instance, en commission de discipline

CHAMPIONNAT U15 à 8

Au 13 octobre, deux équipes été engagées : Availles/Bonneuil/Vouneuil/Cenon et Châtelleraut Portugais

Depuis, le 23 octobre, demande d'engagement de l'entente UCSE Thuré-Besse Colombiers (2) pour la phase 2.

Un calendrier sera donc organisé en deuxième phase pour ces trois équipes ainsi que pour les autres équipes qui s'engageraient **jusqu'au 20 décembre 2025**



CHALLENGE U15

Liste des 16 équipes qualifiées pour les 1/8^e de finale le samedi 13 décembre 2025

Poule	1er de la poule	Meilleurs 2e
A	ASM.SAMMARCOLLES. NORD VIENNE 1	LOUDUN 1
B	GJ DISSAY BEAUMONT 2	
C	MIREBEAU 1	GJ AVENIR 86 1
D	NIEUIL L'ESPOIR/ MIGNALOUX 1	GJ FOOT SUD 86 1
E	GJ VVM CHAUVIGNY 2	
F	POITIERS CEP 1	MIGNE AUXANCES 2
G	BUXEROLLES 2	
H	CHATELLERAULT PORTUGAIS 1	
I	NEUVILLE 2	GJ SUD HAUT POITOU 1
J	VOUNEUIL BERUGES 1	
K	MONTMORILLON.GJ 3 VALLEES 2	

Rappel du règlement du Challenge U15 :

Article 2 : Organisation de la compétition

« Le nombre de meilleur 2^{ème} dépendra du nombre de poules, donc du nombre d'équipes engagées.

Toutefois, **une seule équipe par club** ne pourra participer à la seconde phase (8^{ème} de finale), le cas échéant, il sera nécessaire de procéder à un repêchage d'un meilleur deuxième ».

Par conséquent, les équipes de GJ 3 Vallées 86 (1) et GJ VVM Chauvigny (3) ne peuvent être qualifiées comme meilleur 2^{ème} car Montmorillon GJ 3 Vallées 86 (2) et GJ VVM Chauvigny (2) sont déjà qualifiées.

CHALLENGE CONSOLANTE U15

Si un des clubs envisage de retirer une de ses équipes en 2^{ème} phase ou de la passer en championnat à 8 et que cela impactera sa participation en consolante merci de nous envoyer un mail **avant le 17/11/25**.

Liste des équipes reversées en Consolante U15

A	GJ Avenir 86 (2)
A	UCSE/Thuré/Colombiers (1)
B	Chass.St Georges 1
B	GJ Montasèvres 2
B	Jaunay Marigny 1
C	Availles/Bonneuil/Cenon/Vouneuil 1
C	GJ Coussay S P 1
D	GJ Val de Clouère 1
D	Vivonne Biard 1
E	GJ Montasèvres 1
E	Gj 3 Vallées 86 1
E	Poitiers CEP 2
F	Ligugé St Benoît 1
F	Poitiers ASAC 2

G	Ligugé St Benoît 2
G	Migné Auxances 3
H	GJ Antoigné Ingrandes 1
H	Naintré 1
H	UCSE/Thuré/Colombiers (1)
I	GJ Cap Haut Poitou 1
I	Vouneuil Béruges 2
J	GJ Espoir Sud Poitou 3
J	GJ Val de Vonne 2
J	Valence en Poitou 1
K	St Savin Vicq. 1
K	GJ VVMChauvigny 3
K	Valdivienne 1



FESTIFOOT U13

Clubs qualifiés pour la Finale Départementale du samedi 28 mars 2025

	A	Pts	Jongleries
1	STADE POITEVIN 1	9	821
2	GJ MONTASEVRES 1	6	327
3	JAUNAY MARIGNY 1	3	381
4	NAINTRE 1	0	289

	B	Pts	Jongleries
1	MONTMORILLON 1	7	449
2	CHASSENEUIL ST GEORGES 1	4	175
3	POITIERS ASAC 1	3	342
4	ST SAVIN VICQ 1	1	313

	C	Pts	Jongleries
1	GJ ESPOIR SUD POITIERS 1	9	807
2	GJ FOOT SUD 86 1	6	331
3	VOUNEUIL BERUGES 1	3	426
4	POITIERS CEP 1	0	157

	D	Pts	Jongleries
1	CHATELLERAULT SO 1	7	874
2	POITIERS 3 CITES 1	5	376
3	OZON1	4	572
4	SAMMARCOLLES/NORD V.	0	299

	E	Pts	Jongleries
1	NEUVILLE 1	9	679
2	GJ VVM CHAUVIGNY 1	4	513
3	NIEUIL L'ESPOIR 1	4	389
4	VIVONNE 1	0	165

	F	Pts	Jongleries
1	GJ ANTOIGNE/INGRANDES 1	6	443
2	MIREBEAU 1	6	199
3	PORTUGAIS CHATELLERAULT1	6	167
4	BONNEUIL/VOUN/CENON/AV.1	0	211

	G	Pts	Jongleries
1	GJ DISSAY BEAUMONT 1	7	713
2	MIGNE AUXANCES 1	7	511
3	ST BENOIT LIGUGE 1	3	340
4	CSP FOOTBALL CLUB	0	532

	H	Pts	Jongleries
1	BUXEROLLES 1	9	371
2	GJ VAL DE VONNE 1	6	469
3	GJ CAP HAUT POITOU 1	3	240
4	GJ VAL DE CLOUERE 1	0	176

en VERT, les clubs qualifiés

CHALLENGE MAURICE DANSAC

En Vert et Jaune les équipes qualifiées pour le 2ème tour du Challenge Dansac le samedi 13 décembre

	A	Pts	Jongleries
1	NEUVILLE 3	7	311
2	GJ DISSAY BEAUMONT 2	7	284
3	MIGNE AUXANCES 2	3	157
4	THURE BESSE 1	0	205

	B	Pts	Jongleries
1	UCSE 1	9	222
2	POITIERS ASAC 2	6	200
3	GJ ESPOIR SUD POITIERS 4	3	167
4	GJ SUD HAUT POITOU 3	3	123

	C	Pts	Jongleries
1	POITIERS STADE 3	7	709
2	BIARD 1	5	311
3	GJ ESPOIR SUD POITIERS 3	4	599
4	POITIERS ASAC 4	0	116

	D	Pts	Jongleries
1	VALDIVIENNE 1	4	125
2	GJ VVM CHAUVIGNY 3	3	314
3	MONTMORILLON 2	1	192
4			

	E	Pts	Jongleries
1	BUXEROLLES 2	7	299
2	GJ SUD HAUT POITOU 1	7	294
3	GJ VAL DE VONNE 2	3	120
4	VOUNEUIL BERUGES 2	0	123

	F	Pts	Jongleries
1	GJ ESPOIR SUD POITIERS 2	7	645
2	POITIERS GIBAUDERIE /BEAULIEU	5	121
3	GJ SUD HAUT POITOU 2	4	174
4	GJ MONTASEVRES 2	0	177

	G	Pts	Jongleries
1	POITIERS STADE 2	7	395
2	GJ 3 VALLEES 86 1	7	313
3	GJ FOOT SUD 2	3	101
4	GJ VVM CHAUVIGNY 4	0	140

	H	Pts	Jongleries
1	ST BENOIT LIGUGE 2	7	344
2	VALENCE EN POITOU 1	6	421
3	GJ ESPOIR SUD POITIERS 5	4	458
4	GJ 3 VALLEES 86 2	0	181

	I	Pts	Jongleries
1	GJ VVM CHAUVIGNY 2	7	275
2	POITIERS ASAC 3	4	170
3	MIGNALOUX BEAUVOIR 1	3	254
4	GJ VAL DE CLOUERE 2	1	119

	J	Pts	Jongleries
1	GJ AVENIR 86 1	9	271
2	GJ CAP HAUT POITOU 2	4	237
3	NEUVILLE 4	3	404
4	GJ ANTOIGNE INGRANDES 2	1	166

	K	Pts	Jongleries
1	GJ DISSAY BEAUMONT 3	9	259
2	ASM - 3 MOUTIERS 1	6	201
3	OZON 2	Forfait	
4	CHATELLERAULT PORTUGAIS 2	Forfait	

	L	Pts	Jongleries
1	NEUVILLE 2	9	554
2	LOUDUN 1	6	197
3	MIGNE AUXANCES 3	3	135
4	GJ AVENIR 86 2	0	77

	M	Pts	Jongleries
1	CHATELLERAULT SO 2	6	433
2	BUXEROLLES 3	1	280
3	OZON 3	Forfait	
4			

Ozon 2 étant forfait la 3 est aussi forfait

en VERT, les clubs qualifiés

en JAUNE, les meilleurs 3e

non qualifié suite forfait de son équipe supérieure



2ème TOUR - samedi 13 décembre 2025

RDV des équipes à 13h45

A
Neuville (3)
Buxerolles (2)
Poitiers Stade (3)
GJ VVM Chauvigny (2)

B
Valence en Poitou OC (1)
Poitiers Stade (2)
GJ Espoir Sud Poitiers (2)
GJ VVM Chauvigny (3)

C
Loudun (1)
ASM/Les 3 Moutiers (1)
Châtelleraut SO (2)
GJ Sud Haut Poitou (2)

D
GJ Espoir Sud Poitiers (3)
Mignaloux Beauvoir (1)
St Benoit/Ligugé (2)
GJ Dissay Beaumont (3)

E
Valdivienne (1)
GJ 3 Vallées 86 (1)
GJ Espoir Sud Poitiers (5)
Buxerolles (3)

F
UCSE (1)
GJ Dissay Beaumont (2)
GJ Cap Haut Poitou (2)
Neuville (4)

G
GJ Avenir 86 (1)
Neuville (2)
Poitiers ASAC (3)
GJ Sud Haut Poitou (1)

H
Biard (1)
GJ Espoir Sud Poitiers (4)
Poitiers ASAC (2)
Poitiers Gibauderie/Beaulieu (1)

Challenge U12 LFNA

Test en 2025-2026 : Introduction d'une compétition U12, orientée vers les clubs pouvant composer une équipe U12 de bon niveau.

Compétition sans montées, ni descentes

Challenge U12 LFNA :

- Les dates sont fixées par la Ligue en début de saison (pas de journées de championnat District sur ces dates) **07/02, 04/04 et le 18/04 - Vacances scolaire**
- Inscription libre des clubs à la Ligue avec obligations :
 - Avoir 2 équipes engagées en U13 (dont celle engagée en U12)
 - Nombre de licenciés U12=14
 - Diplôme éducateur (DF REF ou Jeunes)
- Mise en place de formule en fonction du nombre d'engagés sur 3 journées

PLATEAUX U7/U9 / PHASE 1

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende

Plateau U7/U9 du 11/10/2025

Secteur 8 : plateau à Saulgé

La Commission demande au club **de Saulgé** les documents suivants à recevoir pour le **11/11/2025**

- Les feuilles de licences de tous les participants de chaque club
- Les feuilles bilan U6/U7 et U8/U9



TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Amende de 15€

Challenge U17/U18- FMI Manquante (2^{ème} rappel)

Match n° 54556945 : Migné Auxances (3) – Jaunay Marigny (1) du 18/10/25 en poule B

U13 Brassage - FMI Manquante (2^{ème} rappel)

Match n° 54779425 : Ozon (3) – ASM/Les 3 Moutiers (1) du 11/10/25 en poule F

U11-Plateaux du 11/10/2025 (RAPPEL)

Poule C : au Stade du Verger Châtellerault (Portugais Châtellerault)

La Commission demande au club de **Portugais Châtellerault** les documents suivants avant le **11/11/25** :

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent au plateau
- Les feuilles de résultats U6/U7 et U8/U9

RAPPEL :

La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception

DIVERS

Courriel du club d'Ozon : réponse faite par mail

Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 05 novembre 2025
Procès-verbal n° 08

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 07 (par voie électronique) du mercredi 29 octobre 2025 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Fleuré	Payroux Charroux Mauprévoir
Antran	Fontaine le Comte	Poitiers Asac
Availles en Châtellerault	GJ Avenir 86	Poitiers Beaulieu ES
Avanton	GJ Foot Sud 86	Poitiers Cep
Beaumont St Cyr	GJ Sud Haut Poitou	Poitiers Portugais
Biard	Jaunay Marigny	Rouillé
Boivre	La Pallu	Savigné
Bonneuil Matours	Leignes sur Fontaine	St Benoît
Brion St Secondin	Ligugé	St Romans les Melle
Buxerolles	Lusignan	Stade Poitevin
Chasseneuil St Georges	Montamisé	Thuré Besse
Châtellerault Portugais	Montmorillon	Usson l'Isle
Chauvigny	Naintré	Vivonne
Coussay les Bois	Neuville	Vouillé / Latillé
Dissay	Nouaillé	Vouneuil Béruges
FC 3 vallées 86	Ozon	

OUVERTURE DE DOSSIER

Match n° 54668351 : Ozon (2) - Ingrandes (1) en Départemental 3 poule B du 07/09/25 remis le 02/11/25.

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

**DÉPARTEMENTAL 1****Match n° 54667852 : Châtelleraut Portugais (1) – Neuville (2) du 02/11/25.**

Confirmation de réserve et de réserve d'après match du club de Neuville (02/11/25 à 20h25)

Réserve d'après match sur les mutés du club des Portugais de Châtelleraut et sur le joueur numéro 11 NKOUKOU Sullivan des Portugais de Châtelleraut suite au procès-verbal n'autorisant aucun joueur muté sur la feuille de match (3^{ème} année d'infraction à l'arbitrage, aucun muté possible). Réserve écrite par le capitaine et coach de Neuville.

La commission prend connaissance de la réserve d'après match pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club des Portugais de Châtelleraut a pris connaissance de la réserve, la Commission décide de l'étudier.

Considérant le PV n° 4 de la Commission du Statut de l'arbitrage du jeudi 26 juin 2025 qui indique que le club des Portugais de Châtelleraut est en 2^{ème} année d'infraction vis à vis du statut de l'arbitrage.

Considérant que conformément à l'article 47 du Statut de l'Arbitrage des RG de la FFF, c'est la liste arrêtée au 15 juin qui prévoit les sanctions financières et sportives.

Considérant, après vérification de la liste des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls les joueurs Erwann PROU et Sullivan NKOUNKOU sont mutés.

Considérant que l'équipe de Châtelleraut Portugais (1) n'est pas en infraction avec les règlements.

Par ces motifs dit la réserve d'après match non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 2 à 0 en faveur de Châtelleraut Portugais (1).**

Les droits de confirmation de réserve d'après match ne seront pas perçus compte tenu de l'erreur administrative figurant sur le PV n° 1 du 16/10/25.

Pour information : le PV n°1 de la Commission du Statut de l'Arbitrage n'est que la 1^{ère} situation et n'est donné qu'à titre informatif pour la saison 2026/2027. La situation définitive ne sera établie qu'au 15 juin 2026, après examen du nombre de matchs dirigés par leurs arbitres.

Réserve sur l'homologation du terrain des Portugais de Châtelleraut. En effet le terrain NNI 860660301, stade municipal est classé T5. Des bancs de touche sont installés conformément à l'homologation. Or, la main courante est à moins d'un mètre du banc de touche sur le côté qui est non réglementaire au règlement des terrains et infrastructures de 2021 de la FFF.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable puisque posée à plus de 45 minutes avant le début de la rencontre (14h10).

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le terrain municipal 1 de Châtelleraut est classé T5 depuis le 01/10/24.

Considérant l'article 6.1 des RG de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Classement Terrains – Niveau de compétition

• Championnats N3 - R1 : Niveau T3 (PN, PS, PSH, SYN) *

• Championnats R2 - R3 - **Division Supérieure de District** et Féminine R1 et R2 – U14 à U19 R : Niveau T4 ou **T5** (PN, PS, PSH, SYN).

Considérant que le classement du terrain est conforme à la réglementation.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 2 à 0 en faveur de Châtelleraut Portugais (1).**

Les droits de confirmation de réclamation (45€) seront débités au club de Neuville.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

**DÉPARTEMENTAL 2****Match n° 54668028 : Poitiers 3 cités (1) – Naintré (2) en poule A du 02/11/25****Évocation**

Le Comité de Direction du District de la Vienne de Football au cours de sa réunion du 15 octobre 2025 a décidé, comme le prévoit le règlement financier, des sanctions suivantes à l'encontre du club de Poitiers 3 cités :

A compter de la notification de la décision le 22 octobre 2025 et jusqu'au règlement intégral des sommes dues.

- De retirer trois points à l'équipe senior (1) masculine par journée de championnat sur la saison 2025/2026

Considérant que l'équipe de Poitiers 3 cités (1) a donc participé à la rencontre citée en rubrique, la Commission retire 3 points à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) comme le prévoit le règlement financier du District de la Vienne de Football et la décision du Comité de Direction.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54668442 : Sèvres-Anxaumont (1) – Ligugé (3) en Départemental 3 poule C du 07/09/25 remis le 02/11/25.

DIVERS**Courriels des clubs de : Fontaine le Comte :**

Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION DE STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal n° 2 Réunion du mardi 04 novembre 2025 par voie électronique

Président : M. ECAULT Franck
Présents : MM. DOUSSELIN Martial, OLIVIER Jean Louis, RIDEAU Jean-Louis, SECHET Pierre
Excusés : MM. AUBINEAU Sébastien, DENIS Aurélien

*Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de
NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS et aux ARBITRES.*

MODIFICATIONS SUITE PUBLICATION PV 01 du 16-10-2025

Arbitre – FRECHIN Eric

Club : Valence en Poitou OC en lieu et place de Valence en Poitou Couhé

Examen de la situation conformément aux dispositions de l'article 48 du Statut de l'Arbitrage

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 30 septembre **2025** (date limite de renouvellement des licences arbitres) pour la saison **2025-2026**.

Les candidats arbitres formés au cours de la saison auront jusqu'au 28 février **2026** pour être reçus aux tests théoriques et jusqu'au 15 juin **2026** pour diriger le nombre minimum de rencontres officielles exigées.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

- **1^{ère} année d'infraction** : deux joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison **2026/2027**.
- **2^{ème} année d'infraction** : quatre joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison **2026/2027**.
- **3^{ème} année d'infraction** : interdiction d'accession dès la fin de cette saison **2025/2026** et six joueurs mutés en moins en équipe A dès le début de la saison **2026/2027**.

[...]

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'au 15 juin **2026** après examen du nombre de matches dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du statut de l'arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 28 février de la saison en cours.

Situation du club Vallée du Salleron :

- Il fallait lire 2^{ème} année d'infraction sur le PV 01 du 16-10-2025 (situation provisoire) en lieu et place de 3^{ème} année.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie (avec en tête du club) ou courrier électronique (d'une adresse officielle du club), le droit d'examen étant de 101 euros.

Prochaine réunion sur convocation.

Le président,
Franck ECAULT



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U13 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- ~~Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 16h à 17h30~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 16h à 17h30
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 16h à 17h30
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détectations futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

**En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr ECALLE Patrick (Responsable CPS Masculin) au 06.18.05.06.92**





Liste des joueurs U13 convoqués

1	GAZZURELLI	Maël	S.O. CHÂTELLERAULT
2	HERNANDEZ	Milan	S.O. CHÂTELLERAULT
3	SAVATIER	Milo	S.O. CHÂTELLERAULT
4	VIVIER	Lyno	S.O. CHÂTELLERAULT
5	MIGEON	Alexandre	S.O. CHÂTELLERAULT
6	METRO	Mylan	S.O. CHÂTELLERAULT
7	BEAUFORT	Neyliann	NEUVILLE
8	GOURDON	Arthur	NEUVILLE
9	CAIVEAU	Camil	OZON F.C
10	RUIZ	Lenny	STADE POITEVIN
11	DRAME	Ibrahima	STADE POITEVIN
12	DESMAZEAU	Thomas	STADE POITEVIN
13	DIABY	Souwareba	STADE POITEVIN
14	BROSSIER	Théo	STADE POITEVIN
15	COUDREAU	Arthur	STADE POITEVIN
16	NEVEU	Gabriel	STADE POITEVIN
17	ANEMICHE	Zacharie	STADE POITEVIN
18	KABA	Kaloko	BUXEROLLES
19	BECHU	Oscar	GJ ESP. SUD POITIERS
20	BENCINI	Tiago	GJ ESP. SUD POITIERS
21	SAILLIER	Manoa	GJ ESP. SUD POITIERS
22	DUPE	Lucas Nolan	GJ VVM / CHAUVIGNY
23	RIANE	Wassim	GJ VVM / CHAUVIGNY
24	BOUCHE MASSELOT	Nils	MONTMORILLON
25	ALI	Naym	NIEUIL L'ESPOIR



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- ~~Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h
 - à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueuses
- Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueuses aux détectations futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement Mr BLOT Jean-Paul (Responsable CPS Féminin) au 06.07.61.55.92



Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNEUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNEUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNEUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN
12	DUBOIS ROBERTSON	TIANA	STADE POITEVIN
13	MOLONGO	LUNA	STADE POITEVIN
14	GOYAUD	OLIVIA	STADE POITEVIN
15	COSTARD	ANA	F.C LOUDUN
16	HEBERT	MAEVA	F.C LOUDUN

Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONToux	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAI	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 6 octobre	Stade municipal d'AVANTON (86170) 18h30 à 19h45 (rendez-vous 18h15)
Lundi 3 novembre	
Lundi 17 novembre	
Lundi 1 ^{er} décembre	
Lundi 15 décembre	
Lundi 5 janvier	
Lundi 19 janvier	
Lundi 2 février	
Lundi 23 février	
Lundi 2 mars	
Lundi 16 mars	

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détectations futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueurs devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

**En cas d'absence, merci de prévenir impérativement
Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)**





Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	BENHALIMA Jade	GJ DISSAY BEAUMONT	
2	BERTIN Leelou	STADE POITEVIN	
3	BROHET Quentin	FC VOUNEUIL BERUGES	
4	GUERIN Noha	STADE POITEVIN	
5	JACQ Malo	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
6	LAUNEY Samuel	JS NIEUIL L'ESPOIR	
7	RICHARD Marcus	GJ MONTASEVRES	
8	COTTINEAU Baptiste	GJ FOOT SUD 86	
9	COUIC Camille	US THURE BESSE	
10	DA SILVA DINIZ Luana	FC VOUNEUIL BERUGES	
11	DELBECQ Gabriel	CA NEUVILLE	
12	GAZZURELLI Mael	SO CHATELLERAULT	
13	GOURDON Arthur	CA NEUVILLE	
14	GOYAUD Olivia	STADE POITEVIN	
15	LIEGE Milan	GJ SUD HAUT POITOU	
16	MITAULT Bastien	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
17	PIERREFICHE Ruben	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
18	REGNIE Gabriel	STADE POITEVIN	
19	RUIZ Lenny	STADE POITEVIN	



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE**PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :**

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2025-2026 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



CHARTRE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2025 / 2026



Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de la Vienne de Football (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :

La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».

Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :

La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).

Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :

Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.

Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :

Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.

Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :

L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite... Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

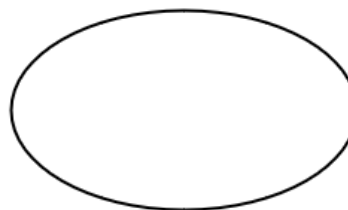
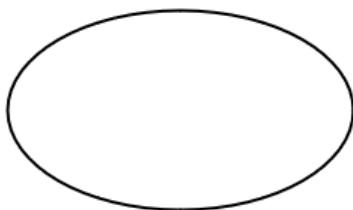
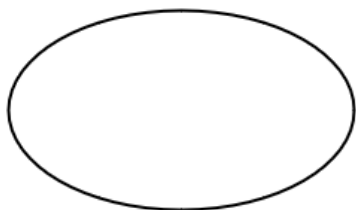
ARTICLE 6 :

La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette chartre peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :

Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : Signature de l'éducateur : Signature des parents ou du tuteur légal :



IMPORTANT :

Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Féminin, Jean-Paul BLOT ou au responsable « Masculin », Patrick ECALLE dès le premier rassemblement.